Conseil Communautaire du 11 avril 2024 : COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT.

Monsieur le Président a rendu compte au Conseil des décisions prises dans le cadre de ses délégations :

- de refacturer à hauteur de 50 % à l'EHPAD de Lapalisse François Grèze les frais de publication au BOAMP, au JOUE et au journal LA MONTAGNE concernant l'accord-cadre de fournitures de denrées alimentaires et boissons pour la cuisine commune pour le groupement de commandes Communauté de Communes « PAYS DE LAPALISSE » / EHPAD François Grèze,
- de proposer, à l'initiative du Conseil Communautaire des Jeunes, un spectacle de magie le jeudi 18 avril 2024 à 15h00 à la Salle de la Grenette ; le droit d'entrée est fixé à 8 €.
- d'actualiser, à compter du 20 février 2024, les prix de vente des services et produits souvenirs proposés par l'Office de Tourisme du « PAYS DE LAPALISSE »,
- d'actualiser, à compter du 1er mars 2024, les prestations et animations proposées par le FABLAB du « PAYS DE LAPALISSE »,
- de rembourser à l'association FFR Randonnée Allier la somme de 127,42 € correspondant à l'acompte versé pour la réservation de 4 hébergements au Camping de la Grande Ouche, à Bert, pour un séjour du 11 au 12 avril 2024, dans le cadre de la « Grande Randonnée vers Paris »,
- de mettre à disposition le véhicule Minibus au profit du Collège Lucien Colon, durant l'année 2024, sur la base de 0,50 € le kilomètre parcouru,
- de proposer, à l'initiative du Conseil Communautaire des Jeunes, diverses activités sur le thème de Pâques, le samedi 6 avril 2024, de 14H00 à 18H00, à l'école élémentaire de Lapalisse ; l'inscription est de 8 € par enfant pour la ½ journée,
- d'allouer à la SASU ANTHONY ET SES DÉLICES une aide d'un montant de 4 028 € pour les travaux de rénovation du local professionnel situé au 36 Rue Winston Churchill à Lapalisse, dans le cadre du programme de l'Aide à l'Immobilier d'Entreprises pour la redynamisation des activités commerciales des centres-bourgs,
- de conclure un bail commercial avec Madame Marie-Elisabeth TACHON pour le local situé 15 Place Charles Bécaud, à Lapalisse ; la durée du bail est de 9 ans à compter du 27 mars 2024,
- de conclure un avenant N°1 à la convention de groupement de commandes avec l'EHPAD François Grèze pour le fonctionnement de la cuisine commune,
- d'organiser durant les vacances d'été 2024 dans le cadre des activités de l'accueil collectif de mineurs du PAYS DE LAPALISSE » des séjours :
 - à BERT du lundi 8 juillet au jeudi 11 juillet 2024, pour les enfants de 7 à 10 ans, tarif : 75 € (82,50 € extérieur)
 - à BERT du lundi 15 au jeudi 18 juillet 2024, pour les enfants de 11 à 13 ans, tarif : 75 € (82,50 € extérieur)
 - à BELLENAVES du lundi 22 au jeudi 25 juillet 2024, pour les jeunes de 13 à 17 ans, tarif : 125 € (137,50 € extérieur)
- de conclure un avenant de transfert au marché de maîtrise d'œuvre relatif à la requalification de l'espace socio-culturel de l'ancien LPA de Lapalisse pour la création d'un centre jeunesse et culture ; à compter du 21 décembre 2023, la société SPIRALE ARCHITECTURE devient SPIRALE Stéphane PICHON,
- de conclure l'avenant N°1 au marché d'aménagements de terrains multisports lot 2 Équipements City Stade ; cet avenant rajoute l'option gazon synthétique d'un montant de 5 500 € H.T. pour le stade de Le Breuil ; le nouveau montant après avenant est de 127 585 € H.T.,
- de régulariser l'excédent de 52,09 € figurant au solde de la régie d'avances de la Communauté de Communes Service Enfance Jeunesse Compte DFT.